

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 43

Artikel: L'âme du violon : [suite]
Autor: Essarts, Alfred des
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En France, une loi toute récente (du 9 juillet 1889) a aboli en principe le ban de vendange. Cependant, le législateur sachant, hélas, combien il est difficile de rompre brusquement avec la routine, a ajouté une réserve qui ne tardera pas à disparaître devant la marche incessante du progrès.

Cette réserve porte que le ban de vendange pourra être établi ou maintenu dans les communes où le conseil municipal l'aura décidé par une délibération soumise au conseil général et approuvée par ce dernier.

Le ban n'est pas applicable aux vignobles clos. La loi française considère comme *clos*, tout vignoble entouré soit d'une haie vive, d'un mur, d'une palissade, soit par des traverses en bois ou des fils métalliques distants de 33 centimètres au plus.

À un point de vue des dégâts qu'on peut occasionner en trajetant dans les vignes, et de quelques pauvres grappillons enlevés par-ci par-là par une main indiscrète, vous représentez-vous l'efficacité de ces fils métalliques tendus à 33 centimètres de distance !

Chaque fois qu'on réalise un progrès quelconque on se demande généralement pourquoi on n'en a pas été favorisé plus tôt. Il arrivera un jour où l'on se demandera de même comment le ban de vendange a pu subsister si longtemps.

Votre ancien abonné.

J. S.

On appreinti conseiller d'Etat.

(Suite.)

Lo leindéman né, Djan-Isaa va montâ la garda vai la vilhie baraquâ ào pére à Ugène, onna cambusa iô avâi z'aô z'u démâorâ lè z'autro iadzo lo foratâi, mà que ne servessai quasu à perein et que lo pére à Ugène volliâvè déguelhi ào sailli-frou. On moeint après que Djan-Isaa fut quie, Ugène arrevé avoué lè dou chenapans et tot sè passâ coumeint lo vôlet avâi contâ. Djan-Isaa n'ein créyâi pas ses ge, ni sè z'orolliès. Laissâ reparti lè trâi lurons et sè reintornâ tot eimbéti à l'hotô, iô trâovè la Zaline qu'êtâi z'ua pè Lozena lo matin et qu'êtâi tota grindze assebin. L'avâi volliu allâ sè férè teri ein potré tsi on ami d'Ugène et l'avâi vu tsi stu ami dâi potrés iô Ugène avâi on naz coumeint on tiudron, ào bin onna téta coumeint on quartéron avoué dâi tsambés coumeint dâi fétus dè pipa; on autre iô bielliâvè, que l'avâi on ge que guegnivè dâo coté d'Epalindzo et l'autre contré St-Surpi, et on moué d'autre, ti pe poue lè z'ons què lè z'autre, que ma fâi cein lâi avâi fê on effé, et après avâi cein vu, le ne poivè pequa cheintrè cé Ugène.

— Dâi bétisès, Zaline, qu'est-te que cein pâo férè ?

— Eh bin, tè dio, pére, que cein

m'eimbéti et que y'amérâ atant que ne châi revignè pas.

— Câise-tè, foulâ !

Dévai lo né, Ugène revint coumeint dè coutema; mà la Zaline fe était d'avâi mau à la téta et ne sè montrâ pas. Djan-Isaa ne fe seimblant dè rein. Ugène avâi bin on bocon l'air eincousenâ ein arreveint, mà fut bin-tout risolet coumeint dévant. A 8 hâorâs, ye s'ein va, et Djan-Isaa tracè après à catson, kâ stu iadzo faillâi on esplicachon. Assebin quand Ugène fut dein la garita, Djan-Isaa eintre sein tapâ, coumeint'na bomba et lâi fâ :

— Ye sé tot, vo ne pâodè rein mè catsi.

— Et que sédè-vo ? repond Ugène, on pou ébaubi su lo momeint.

— Ye sé que vo z'ai fê dâi farcès pè Lozena; hier à né y'été catsi derâi la fenêtra, et y'é tot oïu; on vo z'a traitâ dè voleu, dè canaille, et vo dio que...

Ugène fe 'na recaffâie que copâ lo subliet à Djan-Isaa, et lâi fâ :

— Eh bin, l'est voulra fauta.

— Coumeint ma fauta ! quin toupet !

— Et oï. Tot cein que y'é fê, c'est po vo férè plisi. Vo z'ai volliu que fasso dè la politqua, et y'é volliu vairé se porré m'accoutemâ à tot cein qu'on dit dein lè papâi dè clliâo que sont ào Grand Conset et ào Conset d'Etat. Vo djuro que dè s'ourè traitâ dè cacibraille, dè cosse et dè cein, sein repondrâ, quand on est einnoceint, cein est on bocon du; mà s'on vâo étrè conseiller d'Etat, faut lâi s'atteindrâ, et po avâi voulra Zaline, que ne farâi-t-on pas !

— Coumeint, l'est po cein ! se repond Djan-Isaa, que vouâtè per de-dein la cambusa et que vâi alliettâ su lè mourets dâi potrés d'Ugène tot coumeint clliâo que la Zaline avâi vus.

— Vo vâidè, se fâ Ugène : y'é assebin fê férè dâi potrés que ne sont pas bio, po que quand sari conseiller d'Etat, s'on mè met su lo *Carillon* ào bin su lo *Croquis vaudois*, séyo assebin accoutemâ on tantinet, et ora vo z'alla oûrè dou pandoures que y'é eingadzi po m'einsurtâ à 50 centimes l'hâora, et que vont arrevâ.

— Ah bin, na ! y'ein é prâo, se repond Djan-Isaa, pâyi-lè, que s'ein aulont tot lo drâi et allein vito vai la Zaline qu'a dza vu dè clliâo tsancro dè potrés pè Lozena, et qu'ein est tota désolâie.

Arrevâ tsi Djan-Isaa, on s'expliquâ, et ti trâi s'ein bailliront à recassâ què dâi bossus; mà diabe lo pas que l'affrè sè racoumoudâ; la Zaline ne put pas avalâ lo potré que bielliâvè et ni lo naz coumeint on tiudron, et l'idée

dè revairè cein quand Ugène sarà conseiller d'Etat, la dégottâ à tsavon.

— Cein vâo prâo lâi passâ, desâi Djan-Isaa ein vaisseint on verro; mà cein ne lâi passâ pas; la Zaline batte à frâi, lè baguès furont retchangès, lè z'annoncès dégruchès, la Zaline restâ vilhie felhie et Ugène sè consolâ ein sè deseint que l'êtâi petêtrè po son bonheu, kâ ne sè cheintâi pas la pé prâo tanâie po étrè conseiller d'Etat.

L'appreinteçadzo n'avâi pas réussâi.

L'AME DU VIOOLON

PAR ALFRED DES ESSARTS.

LA FÊTE DE ZELL.

II

Un rire général suivit ces deux mots. Des artistes exercés, des hommes de qui l'état avait toujours été de tenir un arachet ou de souffler soit dans une flûte, soit dans une clarinette, ne pouvaient guère s'expliquer autrement que comme de la démence ou tout au moins une prétention inadmissible, l'audace de ce jouvenceau à l'accoutrement rustique. Il n'y eut pas jusqu'au chapeau chinois et à la grosse caisse qui, malgré leur infériorité musicale et la modestie de leurs fonctions habituelles, ne se renversassent d'un air pédantesque et avec des éclats de rire qui ressemblaient à des vociférations.

En ce moment où Léopold eût pu et dû être écrasé sous cette avalanche de dédain, il sentit son courage grandir par la nécessité. Il attendit que la rumeur se fût éteinte; et alors, levant à la fois le bras qui tenait le violon et le bras qui tenait l'archet:

— Messieurs et dames, dit-il, je n'aurais pas eu l'audace de me présenter ici, à la place du musicien qui vient de vous quitter, si je ne croyais être capable de remplir sa partie. Dieu merci, l'étude et la passion de mon enfance ne peuvent m'avoir trompé. Le ciel sait si je ne suis qu'un misérable vaniteux.

La-dessus, le chorus des exclamations recommença, accru du bourdonnement railleur des voix de la foule.

— Bravo ! bravo ! — Bien parlé ! — Le jeune homme s'apprécie lui-même. — S'il manque de talent, il ne manque pas d'applomb. — Au diable l'orgueilleux ! — Chassez-nous ce drôle. — Finsissons-en ! — Renvoyez ce pâtre à ses vaches !

Et parmi ces clamours on eût entendu aussi les accents lamentables de la veuve Schwartz, qui s'accrochait en pleurant aux parois de l'estrade, malgré les efforts de maître Frickman pour la retenir ou pour calmer ses craintes.

— Mon pauvre enfant !... s'écriait-elle, sûrement il est devenu fou, à son âge !

Nous ignorons quelle eût été l'issue de cette contestation si un étranger, d'un extérieur grave et magestueux, et de qui la poitrine portait en décosrations les emblèmes visibles de l'illustration personnelle, ne se fût avancé et n'eût dit d'un ton qui ne permettait pas de réplique :

— Comment peut-on condamner ainsi l'action de ce jeune homme ? Il demande à jouer parmi vous... Y a-t-il là rien de coupable ? Et d'ailleurs, savez-vous d'avance s'il n'est pas digne d'occuper un rang à côté de vous ? Vraiment vous feriez croire que vous avez peur de la comparaison.

Ces paroles sévères produisirent un effet puissant et sur les musiciens et sur le public. Les premiers se turent, afin de ne pas paraître jaloux du nouveau venu ; et, quant à la foule, passant avec sa mobilité ordinaire de l'ironie à une curiosité impatiente, elle attendit un prodige.

Le silence s'était fait, un silence impo-sant.

Léopold comprit qu'il lui fallait en pro-fiter.

Il appuya l'archet sur les cordes et joua un *andante* large, pris dans le début de la *Symphonie pastorale* de Beethoven. Les notes sonores et justes vibraient en traversant toutes les âmes et faisant battre tous les cœurs. On eût dit que c'é-tait la multitude même que Léopold tenait entre ses mains, immense instrument d'où il détachait des accents à la fois majestueux et limpides. Et plus la mélodie croissait en marchant vers les dernières mesures, plus croissait aussi l'émotion générale. Il n'y avait plus d'orchestre, plus de danse, plus de fête : il y avait une jeune tête couronnée d'une auréole de génie, et sur laquelle tous les regards s'étaient fixés sans pouvoir s'en détacher un instant.

L'enthousiasme se produisit avec le suprême coup d'archet ; mais Léopold n'en jouit pas ; l'émotion l'avait vaincu. Il était brisé !

Quand il reprit l'usage de ses sens, il se trouva dans l'arrière-pièce d'une sorte de café-estaminet où on l'avait porté et posé sur un grossier divan. En rouvrant les yeux, il aperçut d'abord la veuve Schwartz, puis Frickman, et un peu plus loin l'homme à la parole imposante qui avait dompté les passions bargeuses des gens de l'orchestre et la frénésie de la foule.

— Dieu soit loué ! s'écria la veuve ; voilà mon enfant qui renait !

Elle unit le rire aux sanglots.

— Mon enfant d'adoption ! mon fils bien aimé... Ah ! que tu m'as donc fait peur !... J'avais raison de blâmer ta musique, et je l'aurais blâmée plus encore si j'avais su comme elle peut rendre malade. Voyez donc, voisin Frickman, et vous, monsieur, combien il est pâle. S'il y a de la raison à se mettre dans un état pareil pour le plaisir de jouer du violon ? Est-ce que ça ne vous semble pas une folie ?...

L'aubergiste inclina affirmativement la tête ; mais l'autre témoin invoqua secoua la sienne négativement.

— Voisine, dit Frickman, je partage votre façon d'envisager les choses. Je donnerais toute la musique du monde et les musiciens par-dessus le marché pour un beau troupeau de bêtes à cornes.

— Pardon, monsieur, interrompit l'étranger avec son sourire grave. Vous modifiez, je pense, votre langage, si vous saviez que vous avez devant vous le pre-

mier maître de chapelle de S. M. le roi d'Espagne.

Frickman resta bouche béeante. Pour lui, ce n'était pas la qualité de maître de chapelle qui était la chose imposante, mais bien l'honneur d'appartenir à un roi. Vivre auprès d'un souverain, c'est être quelque peu majesté soi-même.

(*A suivre.*)

Mots du passe-temps de sa-médi :

A L B E
L A I T
B I E N
E T N A

Ont répondu juste : MM. Mansueti, Winterthur ; — A. Dumont, Lausanne ; — Tinenbart, Bevaix ; — Bastian, Forel ; — Delacausaz, Epalinges ; Marguerat, Bochat ; — Jolliet, à Bulle. — La prime est échue à M. Auguste Delacausaz, Epalinges.

Devinette.

Prouver comme quoi cent, plus cinquante, plus un, plus zéro, égale... une sceur d'Apollon.

Prime : Une grosse de plumes pour écrire de charmantes choses.

Nous mettrons à la poste, aujourd'hui, toutes les primes en retard.

Au nombre des divers horaires qui viennent de paraître pour le service d'hiver, des chemins de fer et des bateaux, celui qui est édité par M. Ch. Richter se recommande tout particulièrement par sa distribution soignée et pratique, ainsi que par ses nombreux renseignements.

Prix : 25 centimes.

Boutades.

Jolie coquille cueillie dans la *Tri-bune de Genève* :

CONSEIL ADMINISTRATIF. — *Séance du 8 octobre*. — M. Marc-Louis Bole-mey est nommé agent de la police municipale. M. Hiertzler, est nommé porteur de seconde classe aux convois fédéraux.

(On a évidemment voulu dire : *fu-nèbres*.)

Admonestation paternelle :

— J'ai appris, Henry, que dernièrement tu avais raconté beaucoup de mensonges à ta mère. C'est très mal cela, et tu m'as fait beaucoup de peine. Il faut toujours dire la vérité, alors même que tu devrais en souffrir. Voyons, promets-moi de ne plus mentir à l'avenir.

— Oui, papa.

— Très bien. N'en parlons plus... Tiens, on frappe à la porte. Va donc voir qui est là, et si c'est le percepteur qui vient pour les impôts, dis-lui que je n'y suis pas.

Niches d'écoliers :

Deux heures du matin. Violent

coup de marteau à la porte du pro-fesseur qui, réveillé en sursaut, se précipite à la fenêtre :

— Voyons, qu'est-ce qu'il y a donc ? le feu quelque part ?

L'élève. — C'est une de vos fenêtres qui est ouverte, monsieur !

— Une fenêtre ! laquelle ?

— Celle par où vous regardez, monsieur !

Le propriétaire d'une belle maison de campagne des environs de Lau-sanne a un jeune valet de chambre qui serait bien mal vu de la Société pro-tectrice des animaux. En mai et en août, il passe une grande partie de son temps dans les arbres à chercher des nids.

Un jour que son maître, après avoir appelé pendant un quart d'heure, l'apercevait au-dessus d'un marron-nier :

— Cela devient ennuyeux, lui cria-t-il. Choisis un arbre et on y posera une sonnette.

— Oh ! monsieur, dit le domestique, ça ferait sauver la mère !

Théâtre. — Lundi 28 octobre, une seule représentation du grand succès du Théâtre français

HAMLET

drame en cinq actes et onze tableaux, d'après Shakespeare, par A. Dumas, père et Paul Meurice.

Cette pièce sera interprétée par l'ex-cellente troupe de M. Alphonse Scheler, avec le concours de Mlle Lerou, de la Comédie française, qui remplira le rôle d'Hamlet. — Rideau à 8 heures.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

J'offre net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 12,50. — Canton de Fribourg à fr. — Communes fribourgeoises 3 %/o différé à fr. 49,50. — Canton de Genève 3 %/o à fr. 101,25. — Principauté de Serbie 3 %/o à fr. 79. — Bari, à fr. 74,50. — Barletta, à fr. 39. — Milan 1861, à fr. 39,50. — Venise, à fr. 24,25.

Ch. BORNAND, Success. de J. Guilloud,
4, rue Pépinet, LAUSANNE

Papeterie Monnet

Lausanne.

Agendas de bureau et calen-driers pour 1889.

Recueil des articles de la *Gazette de Lausanne* sur la *Fête des Vignerons*. Envoi franco contre 75 cent. en timbre-poste.

Vues photographiques des principaux ballets de la *Fête des Vignerons*. Prix, 1 fr. 50 pièce.

Enveloppes électorales et bul-letins.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.